



LES ENFANTS DANS LA GUERRE



CICR

Tous les noms mentionnés dans la brochure ont
été changés afin de protéger l'identité des enfants



Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T + 41 22 734 60 01 **F** + 41 22 733 20 57
E-mail: icrc.gva@icrc.org www.icrc.org
© CICR, novembre 2009

Couverture : Christoph Von Toggenburg/CICR
Dos de la couverture : Claire Kaplan/CICR



LES ENFANTS DANS LA GUERRE

Un conflit armé rend encore plus vulnérables ceux qui le sont déjà, en particulier les enfants. Un enfant a besoin d'une famille et d'une communauté qui lui procurent un environnement protecteur et favorable à son développement. Les effets de la guerre sur les jeunes peuvent être dévastateurs. En 2008, on comptait 18 millions d'enfants forcés de fuir de chez eux, soit comme réfugiés franchissant une frontière internationale, soit comme personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Dans les conflits armés – qui, aujourd'hui, sont souvent internes – nul n'est épargné. Des enfants sont emprisonnés, violés, mutilés à vie, et même tués. Des familles sont déchirées, dispersées, et des milliers d'enfants sont obligés de se débrouiller tout seuls pour subvenir à leurs propres besoins et s'occuper de frères et sœurs plus petits.

L'exploitation des enfants, qui augmente souvent pendant un conflit, revêt de nombreuses formes, telles que le travail forcé ou, dans des cas extrêmes, l'esclavage. Tel peut être le sort qui attend les enfants

recrutés par des forces ou des groupes armés, ou les enfants en détention. Le trafic d'enfants, par exemple à des fins d'adoption illégale, peut aussi se développer. Les garçons et les filles privés de la protection de leurs parents et d'autres proches sont les plus exposés.

Le dénuement et la perte de leurs parents proches peuvent contraindre de toutes jeunes filles à un mariage prématuré ou à la prostitution, et l'on voit de très jeunes enfants devenir chefs de famille. La perturbation des services publics peut restreindre l'accès des enfants aux soins de santé et à l'éducation. Au moins la moitié des enfants de la planète en âge de scolarité primaire mais non scolarisés vivent dans des pays déchirés par des conflits. Outre leur souffrance immédiate, les enfants subissent aussi des dégâts psychologiques lorsqu'ils sont témoins d'atrocités commises contre des êtres chers.

Cela étant, la résilience des enfants, garçons et filles, ne doit pas être sous-estimée. Des soins bien conçus peuvent les aider à se remettre, à cesser d'être des victimes de la guerre et à s'approprier leur propre vie.

« ... un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. »

Convention relative aux droits de l'enfant, article premier.



Jeroen Oerlemans/CICR



Christoph Von Toggenburg/CICR

LES ATTAQUES VISANT DES CIVILS

Les biens civils tels qu'écoles ou hôpitaux sont protégés en vertu du DIH. Pourtant, ils sont de plus en plus souvent la cible d'attaques. Il arrive parfois que des écoles servent d'abris à des gens obligés de fuir de chez eux. Dans la région de Mindanao, dans le sud des Philippines, elles abritent une partie des dizaines de milliers de personnes déplacées par le conflit. À l'école primaire de Datu Gumbay Piang, Samira Endosan, une femme enceinte déjà mère de sept enfants, faisait du café dans une salle de classe transformée en dortoir quand elle a été touchée au dos par un éclat d'obus. Huit personnes ont été blessées, dont trois jeunes enfants qui jouaient devant la salle.

Lorsque les forces armées régulières d'un État ou des groupes armés utilisent tout ou partie d'un hôpital ou d'une école à leurs propres fins, non seulement ils privent des civils de soins de santé ou d'éducation, mais ils les exposent à des attaques de l'ennemi. Le père Alberto, prêtre catholique colombien, raconte ce qu'il a vécu : « En février dernier, des soldats sont venus s'installer dans notre petit pensionnat. Ils ont commencé à faire la cuisine, à jeter leurs ordures partout et à salir les classes. Les enfants se sont enfuis et les parents ne voulaient pas qu'ils reviennent tant que les soldats seraient là. Heureusement, j'ai pu contacter le CICR, qui a immédiatement parlé au commandant. La situation est redevenue normale le jour même : les soldats ont nettoyé et sont partis. Le commandant a présenté des excuses et promis que cela n'arriverait plus jamais. Les enfants sont revenus et les cours ont repris. Les parents sont très heureux de savoir que le CICR nous protège. »

Les chapitres qui suivent présentent les risques les plus importants auxquels sont exposés les garçons et les filles pendant un conflit, et quelques-uns des aspects de l'aide qu'apporte le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les exemples utilisés viennent du terrain, essentiellement de situations de conflit armé. Cependant, les activités du CICR dans d'autres situations de violence – violence intercommunautaire notamment – sont très similaires.

NOS ENFANTS MEURENT

« Nos enfants meurent en bas âge parce que personne ne vient les vacciner ni les soigner. Nous n'avons pas d'enseignants, nos enfants ne savent ni lire ni écrire. Ils ont peur de jouer dans la jungle à cause des groupes armés qui rôdent autour de nos villages. Quand ils atteignent l'âge de 12 ans, nous devons les cacher pour que les guérilleros ne les recrutent pas pour se battre et que l'armée ne les enrôle pas comme guides et indicateurs. Nos enfants sont terrifiés par le bruit des combats et traumatisés par le déplacement. Pourtant, nous continuons à avoir des enfants. Les enfants sont ce qui demeure quand on a perdu tout le reste. »

Un indigène de Colombie

VIVRE DANS LA PEUR

Noam, Adi et Amir Maoz ont grandi dans un kibboutz situé à proximité de la bande de Gaza, d'où des groupes armés lancent des missiles. Lorsque retentissent les sirènes, ils ont 15 secondes pour courir jusqu'à l'abri le plus proche. « À une époque, nous avions jusqu'à huit alertes par jour. Il était très difficile d'étudier normalement. C'est une chose à laquelle on ne s'habitue jamais : tu as peur à chaque fois. À l'école, certains enfants pleurent sans arrêt. Beaucoup ont des cauchemars. Parfois, les sirènes tardent à donner l'alerte. Un jour, une roquette est tombée à à peine cinq mètres de notre porte. Il y avait des éclats à l'intérieur de la maison. Nous avons eu de la chance que ça n'ait pas été plus grave. »



Carl De Keyzer/CICR



Jan Powell/CICR

CE QUE FAIT LE CICR

Le CICR a pour mission de sauvegarder la vie et la dignité des victimes de guerres et de situations de violence interne, de venir en aide à ces personnes quand elles souffrent, et de prévenir leur souffrance en s'employant à promouvoir et à renforcer le droit et les principes humanitaires universels.

Il mène une action impartiale pour porter assistance à toutes ces victimes, mais, quelle que soit la situation, ce sont toujours les personnes les plus vulnérables qui font l'objet de son attention prioritaire. Les enfants figurent donc parmi les bénéficiaires de toutes ses activités sur le terrain.

Le CICR encourage le respect du DIH en organisant des cours et des sessions de formation à l'intention des forces armées et groupes armés. Il rappelle aux parties à un conflit l'obligation qui leur incombe de permettre en tout temps l'accès de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, notamment aux enfants. Son action vise aussi à ce que tous les civils, y compris les enfants, soient épargnés; pour cela, il mène des campagnes publiques en utilisant des moyens tels qu'affiches, brochures, pièces de théâtre et émissions de radio et de télévision.

Comme on le verra dans cette brochure, le CICR met aussi en œuvre des programmes axés sur les enfants. Par exemple, il recherche des enfants portés disparus pour les réunir à leur famille, il déploie des activités visant à mettre fin à l'implication d'enfants dans les conflits armés et, parfois, il apporte une aide spécifique à des enfants détenus.

QUE DIT LE DROIT ?

La protection des enfants en temps de guerre est consacrée par le droit international humanitaire (DIH), qui lie aussi bien les États que les groupes armés non gouvernementaux. Cet ensemble de traités, qui comprend les Conventions de Genève de 1949, leurs deux Protocoles additionnels de 1977 et le troisième Protocole additionnel de 2005, prévoit une protection générale pour toutes les personnes touchées par les conflits armés et contient aussi des dispositions applicables spécifiquement aux enfants.

En tant que personnes civiles, les enfants sont protégés par le DIH dans deux types de situation différents. D'abord, s'ils tombent aux mains de forces ennemies, ils doivent être protégés contre le meurtre et toutes formes d'abus : torture et autres formes de mauvais traitements, violence sexuelle, détention arbitraire, prise d'otages ou déplacement forcé. Ensuite, ils ne doivent en aucune circonstance être la cible d'attaques, mais doivent être épargnés et protégés. Nombre de règles de DIH constituent en fait du droit coutumier et lient par conséquent les parties à un conflit armé, qu'elles aient ratifié ou non les traités pertinents.

Le droit des droits de l'homme – notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif de 2000 concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés – prend spécifiquement en compte lui aussi la nécessité de protéger les enfants contre les effets des conflits armés.

SÉPARÉS

« C'était la fin du mois d'octobre, et nous étions à l'école. Mon père et ma mère travaillaient aux champs. Les militaires ont attaqué et tout le monde a fui, y compris les professeurs. Je suis retourné à la maison et j'ai trouvé ma petite sœur qui portait le bébé sur le dos. Je ne savais pas où étaient nos parents. Les six enfants, nous sommes partis tous ensemble à pied vers Goma, parce que c'était dans cette direction qu'allaient tous les gens du village. Nous avons trouvé refuge dans une maison en construction et nous avons passé deux semaines à mendier notre nourriture. Nous avons très faim. Finalement, des femmes sur le marché nous ont amenés ici, dans cet abri pour enfants perdus. »

Bahati, un garçon de 13 ans vivant dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) est un des innombrables enfants qui se retrouvent séparés de leurs parents, ou des personnes qui s'occupent d'eux habituellement, dans la panique et le chaos causés par un conflit armé. En RDC, les observations faites sur le terrain indiquent qu'un pourcentage très élevé de familles ont perdu un ou plusieurs enfants dans leur fuite éperdue pour tenter d'échapper au danger. Les parents ne savent pas si leurs enfants sont morts ou vivants. Les enfants ont un énorme besoin d'aide. L'angoisse causée par la séparation assombrit la vie des enfants comme celle des adultes.

Une question de survie

Il ne fait aucun doute que le déplacement dû à un conflit est une des principales causes de séparation au sein des familles, que celles-ci restent dans leur pays ou franchissent une frontière internationale. Les déplacements massifs engendrent un nombre de séparations stupéfiant. Il suffit de penser aux dizaines de milliers d'enfants rwandais séparés de leurs proches dans les années 1990, ou à la situation qu'a connue la RDC ces dernières années. Cependant, les séparations familiales peuvent aussi être volontaires. Il n'est pas inhabituel, par exemple, que des parents qui se retrouvent dans un dénuement total ou craignent pour la sécurité de leurs enfants confient temporairement ceux-ci à un orphelinat, ou à de la famille ou des voisins dont la situation est meilleure, certains que cela améliorera leurs chances de survie. Des arrangements provisoires de

ce type durent souvent beaucoup plus longtemps que prévu, surtout si, après la séparation, l'enfant ou sa famille a dû fuir la violence d'un conflit armé. Dans certaines situations désespérées, les parents donnent leurs enfants en adoption, dans l'espoir que cela améliorera leurs chances dans la vie.

Quelle que soit la cause initiale de la séparation, ces enfants sont très exposés à des risques tels que défaut de soins, exploitation, mauvais traitements, recrutement par des groupes armés, adoption illégale ou trafic d'enfants. Les filles peuvent être particulièrement vulnérables, surtout aux abus sexuels et au mariage forcé à un âge précoce. Quant aux bébés et aux très jeunes enfants, c'est leur survie même qui peut être menacée. Sans les soins et la protection que seul un adulte peut assurer, ils risquent de mourir rapidement de faim ou de maladies qui seraient normalement guérissables, telles que la diarrhée.

En pareille situation, il n'est pas rare que de très jeunes enfants, parfois à peine âgés de 8 ou 9 ans, soient propulsés dans des rôles d'adultes. Ils se retrouvent chefs de famille, à devoir s'occuper de frères et sœurs plus jeunes et les protéger. De tels foyers sont extrêmement vulnérables à toutes sortes de dangers. Par exemple, le « soutien de famille » risque d'être recruté par un groupe armé ou forcé à la prostitution pour survivre. Mais ces foyers sont aussi la preuve de la force et de l'ingéniosité remarquables dont sont capables les enfants.

LE PLUS BEAU CADEAU DE NOËL

C'est au début de 2003 que la guerre avait atteint Bohebly, en Côte d'Ivoire. La petite Tia, 2 ans, était avec une parente, Delphine, pendant que sa mère travaillait aux champs. Delphine et Tia avaient été enlevées et emmenées de l'autre côté de la frontière, au Libéria. Puis la petite Tia avait disparu et, au bout d'un certain temps, Delphine était retournée seule au village. « Tout le monde pensait que Tia était morte, dit le chef du village. Comment une si petite fille aurait-elle pu survivre toute seule dans la brousse ? » « Je savais qu'elle était vivante, répliqua sa mère. Je la voyais dans mes rêves. Personne ne me croyait, mais j'étais sûre que je la retrouverais un jour. » De fait, une Libérienne avait élevé Tia comme sa propre enfant. La petite fille ne sachant pas dire son nom, la recherche s'était avérée plus difficile. En outre, le personnel de la Croix-Rouge était submergé par le grand nombre de cas de séparation. Finalement, le dossier de recherche déposé par la famille de Tia en Côte d'Ivoire avait été rapproché de celui qu'avait déposé la Libérienne qui avait recueilli la petite fille. Malgré les années écoulées, la mère de Tia avait reconnu l'enfant sur la photo. Une cicatrice dans le dos de la fillette avait confirmé l'identification. Juste avant Noël 2007, Tia était retournée chez elle, où l'attendait une famille folle de joie.

L'ADOPTION

L'expérience montre que la plupart des enfants non accompagnés ont des parents ou d'autres proches qui veulent et peuvent s'occuper d'eux, et que l'on arrive à trouver. L'adoption ne devrait être envisagée que si l'on ne peut pas raisonnablement espérer retrouver la famille et la regrouper. Elle doit correspondre à l'intérêt supérieur de l'enfant, et se dérouler conformément à la législation nationale ainsi qu'aux dispositions de droit international et coutumier applicables en l'espèce. En outre, la priorité doit toujours être donnée à l'adoption par des membres de la famille, où qu'ils vivent. Quand ce n'est pas possible, l'adoption au sein de la communauté – ou, au moins, de la culture – à laquelle appartient l'enfant doit être privilégiée.

Prise en charge spontanée

Dans un certain nombre de sociétés, la prise en charge spontanée d'enfants peut être une solution ponctuelle pendant une crise. Cela a été le cas de Suzanne Nyombe, 51 ans, l'une des nombreuses mères nourricières de l'est de la RDC. « Je fuyais avec mes enfants les combats qui faisaient rage dans mon village, quand j'ai entendu un bébé pleurer. J'ai regardé dans le fossé au bord de la route et je l'ai vue, une petite fille d'environ 10 mois, au milieu de cadavres. Je ne pouvais pas la laisser là, elle serait morte aussi. Alors je l'ai prise et maintenant elle vit avec nous là où nous avons trouvé refuge. Je l'ai appelée Jemima. »



Ron Haviv/CICR VII

UN PLAN D'ACTION MONDIAL

Le sort des enfants touchés par les conflits armés représente depuis longtemps une grave préoccupation pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*. En se dotant d'un plan d'action relatif aux enfants touchés par un conflit armé, les composantes du Mouvement ont fait la preuve de leur détermination à agir dans ce domaine.

Ce plan d'action s'articule autour de deux engagements :

Promouvoir le principe de non-enrôlement et de non-participation d'enfants de moins de 18 ans dans les conflits, notamment en s'employant à faire reconnaître et appliquer les normes juridiques nationales et internationales par tous les groupes armés (gouvernementaux et non gouvernementaux), et à convaincre le public de la nécessité de ne pas laisser les enfants rejoindre des forces ou groupes armés.

Prendre des mesures concrètes pour protéger et assister les enfants victimes de conflits armés – notamment pourvoir aux besoins psychosociaux et physiques des enfants vivant dans des familles ainsi que des enfants isolés, et plaider en faveur des enfants qui ont participé à des conflits, afin de faciliter leur réintégration sociale.

* Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ou « Mouvement ») est composé du CICR, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ou « Fédération internationale ») et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ou « Sociétés nationales »).

RÉUNIR LES ENFANTS AVEC LEURS PROCHES

C'est généralement de leur famille et de leur communauté que les enfants reçoivent la protection la plus efficace.

En cas de séparation, la priorité est donc de les réunir avec leur famille et leur communauté d'origine. Le CICR utilise pour ce faire un procédé appelé la « recherche de personnes »

Il a en effet un avantage tout à fait unique à cet égard : celui de travailler main dans la main avec les autres composantes du Mouvement. Dans de nombreuses zones de conflit, le CICR ne serait pas en mesure de regrouper les familles s'il ne bénéficiait pas de cette collaboration de longue date. Des milliers d'employés et de volontaires de Sociétés nationales de par le monde sont prêts à agir le jour où un conflit armé éclate. Ils restent sur place lorsque le CICR se retire du pays concerné, et continuent à rechercher les proches dont les enfants ont été séparés.

Rechercher les familles

Le travail commence, avant toute chose, par l'identification des enfants séparés des personnes qui s'occupent normalement d'eux. Lorsque le nombre de cas à traiter est énorme, la priorité est donnée aux plus vulnérables : les enfants très jeunes, malades, handicapés, non accompagnés, sans aucun adulte pour s'occuper d'eux. Une distinction doit être établie entre les enfants « séparés » – qui se retrouvent sans les personnes qui s'occupent normalement d'eux mais sont sous la protection d'un autre parent – et les enfants « non accompagnés », qui se retrouvent seuls ou pris en charge, souvent de façon spontanée, par des personnes n'ayant aucun lien de parenté avec eux.

Dans les cas d'enfants chefs de famille, la priorité immédiate est de fournir nourriture, hébergement et accès à l'éducation et aux soins de santé. Le CICR prendra d'abord des dispositions provisoires – comme des familles d'accueil ou, dans des circonstances exceptionnelles, une prise en charge institutionnelle

de courte durée – tout en recherchant les parents. Le but visé est toujours de faire vivre les enfants en milieu familial, sous une forme ou une autre, de préférence au sein de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Un engagement à long terme

Il est d'autant plus important de garder l'enfant au sein de la communauté que le processus de recherche peut durer des années. Dix ans dans le cas d'Amie Foray, par exemple. Sa grand-mère se rappelle le jour où des tirs ont éclaté autour de son village, en Sierra Leone : « Nous avons traversé la forêt, mais une deuxième attaque nous a fait fuir dans toutes les directions. » On était alors en 1997, et Amie avait 4 ans. Avec le temps, sa famille avait fini par se convaincre qu'elle n'était plus en vie. En fait, elle avait été prise en charge par des personnes elles-mêmes en fuite, ce qui avait considérablement compliqué les recherches. Enfin, en octobre 2007, le CICR a pu ramener Amie chez elle. Tout le village était là lorsque Amie, devenue adolescente, a été réunie avec sa mère et sa grand-mère.

Aider les enfants séparés représente souvent un engagement à long terme. La recherche de parents survivants est un processus complexe, rendu plus difficile dans bien des cas par un conflit armé persistant. Elle peut faire intervenir plusieurs Sociétés nationales de pays différents. Un moyen particulièrement efficace de rétablir le contact entre membres de familles dispersées est la radio. C'est par ce moyen que Bahati, le jeune Congolais de 13 ans, et ses frères et sœurs ont été réunis avec leurs parents après une séparation de cinq mois.



Un suivi

Le regroupement familial n'est pas toujours la fin de l'histoire. Un suivi peut s'avérer nécessaire. Ce suivi est particulièrement important après une séparation de longue durée, ou lorsque l'enfant a été réuni avec des parents éloignés, ou encore lorsque la famille se trouve dans une situation très difficile. Il s'impose aussi quand les enfants reviennent avec leurs propres enfants en bas âge.

S'il est établi, au bout d'un laps de temps raisonnable, que l'enfant n'a aucun proche vivant prêt à prendre soin de lui ou d'elle, le CICR, avec les autorités ou en collaboration avec la Société nationale et/ou d'autres institutions humanitaires, s'efforcera de trouver une solution à long terme qui convienne.

CE QUE FAIT LE CICR

Le CICR a pour mandat, en vertu du DIH, de rétablir le contact entre les membres de familles dispersées. Pour ce faire, il collabore étroitement avec le réseau mondial de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

- Le CICR identifie et enregistre les enfants séparés des adultes qui s'occupent normalement d'eux. Cette information est ensuite diffusée à travers le réseau national – et, si nécessaire, international – du Mouvement, ainsi que par les médias locaux et dans les lieux publics. Souvent, des photos sont exposées dans les bureaux des sections de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et dans des lieux qui attirent des foules, tels les marchés. Le CICR donne aussi à des proches séparés la possibilité de communiquer entre eux, par téléphone ou, souvent, en échangeant des messages Croix-Rouge.
- Le CICR reçoit de nombreuses demandes de parents dont les enfants ont disparu lors d'un conflit ou d'autres situations de violence, ou dans une situation de déplacement. Il lance une recherche de personne dès réception d'une telle demande.
- Il contribue à la création de services de recherches spécialisés dans les Sociétés nationales du monde entier.
- Etant donné le nombre de civils touchés par les conflits, le Mouvement collabore étroitement avec d'autres institutions humanitaires.
- Le site Web www.FamilyLinks.icrc.org a été créé pour aider à rétablir le contact entre des personnes qui ont été séparées par un conflit ou une catastrophe naturelle. Depuis 2003, plus de 770 000 noms ont été enregistrés sur ce site.

LES ONDES DE L'ESPOIR

« Bonjour à tous, ici Gedeon Masumbuko Birindua de Radio Bobandano. Pour commencer cette émission, nous allons vous lire une liste d'enfants recherchés par le CICR. Si vous avez perdu la trace d'un enfant au cours d'un conflit armé, la Croix-Rouge peut vous aider à le retrouver. N'hésitez pas à appeler le numéro de téléphone: 081 76 83 615. Et maintenant, la liste: Nema Bahati, né en 1997, de Kibumba, Nema Justine, née en 1993... » Dans l'est de la RDC, depuis fin 2008, les présentateurs de cinq stations de radio lisent trois fois par jour les noms d'enfants perdus pendant la fuite de leur famille. Ils sont des dizaines, séparés au cours de ce dernier conflit, à avoir déjà été réunis avec leurs proches. « Dans un pays où les gens écoutent leur transistor pour s'informer, c'est la façon la plus efficace de regrouper une famille dispersée », explique Prosper Sebuhire (CICR Goma).



CE QUE DIT LE DROIT

Le DIH a d'abord pour objet de s'attaquer aux causes profondes de la séparation. Il interdit tout type de comportement menaçant l'unité familiale, tel que le déplacement forcé de civils ou les attaques directes contre la population civile. Lorsque des familles sont dispersées à cause d'un conflit armé, le DIH vise au rétablissement du contact entre les proches séparés et, à terme, au regroupement familial. Il prévoit en outre que les enfants touchés par le déplacement doivent faire l'objet de soins appropriés. Dans certaines circonstances très précises, les enfants peuvent être temporairement évacués d'une zone de conflit vers une zone plus sûre du pays, mais ils doivent être accompagnés de personnes responsables de leur sécurité et de leur bien-être.

La Convention relative aux droits de l'enfant vise aussi à ce que les enfants séparés ou non accompagnés reçoivent une protection et une assistance spéciales, et fassent l'objet de mesures appropriées à leur situation: par exemple, le placement en famille d'accueil ou dans des institutions adéquates, la *kafala*¹ ou l'adoption.

1. Concept de droit islamique qui peut se définir comme l'engagement de prendre bénévolement en charge l'entretien, l'éducation et la protection d'un enfant mineur, comme un père le ferait pour son propre enfant. Cependant, la *kafala* ne crée aucun lien de filiation légal.





LES ENFANTS IMPLIQUÉS DANS DES CONFLITS ARMÉS

Si les enfants sont habituellement des victimes de la guerre, il arrive aussi qu'ils prennent part à des conflits armés. Ils sont des dizaines de milliers à être recrutés ou utilisés par des forces armées et groupes armés dans au moins 18 pays de la planète. C'est ainsi que tout le monde connaît aujourd'hui le terme « enfants soldats ».



Souvent sans armes, ces enfants remplissent toutes sortes de fonctions : cuisiniers, porteurs, messagers, espions, détecteurs de mines, esclaves sexuels, travailleurs forcés et même exécutants d'attentats suicides. Les organisations humanitaires préfèrent donc les appeler « enfants associés à des forces armées ou groupes armés ». Quel que soit le nom qu'on leur donne, ces enfants risquent leur vie ou leur santé. Il arrive souvent qu'ils soient gravement blessés ou handicapés et qu'ils conservent des cicatrices physiques et psychologiques durables. De plus, leur avenir, une fois le conflit terminé, est incertain.

Les enfants se retrouvent dans des groupes armés pour diverses raisons. Le recrutement forcé en est une, bien sûr, de même que l'enlèvement pur et simple. Jacinata Ayaa avait 8 ans quand elle a été enlevée dans son village en Ouganda. « Ils m'ont d'abord utilisée pour garder les enfants puis, quand j'ai eu 12 ans, j'ai dû commencer à m'entraîner au combat. Je crois que j'avais environ 13 ans quand j'ai eu mon premier enfant. Peu après, j'ai reçu deux balles dans une jambe. J'étais faible, mais je devais quand même marcher, porter l'enfant, porter l'arme – et combattre. »

Beaucoup d'enfants, aussi, rejoignent volontairement des groupes armés. Les graves inégalités sociales, le bouleversement de la société dû à la guerre, le fait d'être séparés des adultes qui s'occupaient normalement d'eux, le manque d'accès à l'éducation ou le déplacement sont quelques-unes des raisons qui peuvent pousser des mineurs à s'enrôler. L'idéologie peut jouer un rôle quand une cause est ardemment soutenue dans la communauté, ou quand des membres de la famille sont déjà eux-mêmes des

combattants. Les enfants peuvent aussi être tentés par le pouvoir et la considération dont jouissent les porteurs d'armes. Venger la mort d'un proche peut aussi être un motif. Souvent, ces facteurs sont liés entre eux et ont une influence cumulative.

Akaash se souvient d'être entré dans un groupe armé au Népal à l'âge de 10 ans. « Parce qu'ils m'ont offert de l'argent, une arme et une occasion de prouver que j'étais quelqu'un », dit-il. Les filles ne sont pas insensibles aux attraits que décrit Akaash, comme le prouve l'histoire de Furaha, qui s'est laissé persuader de rejoindre un groupe armé en RDC parce que deux de ses amis en faisaient déjà partie. Elle avait 15 ans, et son rôle était d'escorter un commandant. « Chaque fois que l'officier allait se battre, les escortes participaient aussi au combat. C'était très dur. »

Les enfants peuvent être des recrues extrêmement précieuses pour les groupes armés. Ils peuvent être plus dociles et faciles à manipuler que les adultes et, selon leur âge, moins conscients du danger. On les force parfois à commettre des atrocités contre leur propre famille ou leur communauté, afin de s'assurer leur obéissance aveugle et de les couper de leurs racines. Le fait qu'ils puissent être amenés à commettre des crimes ne doit jamais nous faire oublier qu'ils sont avant tout des victimes.

Même dans des circonstances moins extrêmes, leur réintégration sociale peut être difficile, parce que les familles et les communautés peuvent avoir peur de voir revenir des jeunes qu'ils considèrent davantage comme des auteurs de violences que comme des victimes. Il peut en résulter de la stigmatisation, de la discrimination, voire carrément un rejet. De plus, il arrive



Teun Anthony Voeten/CICR

souvent que ces enfants n'aient pas eu de scolarité, et la communauté n'accorde peut-être pas une grande valeur aux compétences – sens du commandement et capacités d'organisation, par exemple – qu'ils ont acquises auprès des groupes armés.

Des filles invisibles

L'opprobre dont font l'objet les filles a généralement des racines plus profondes et dure plus longtemps. Dans certaines cultures, les abus sexuels qu'elles peuvent avoir subis compromettent leurs chances de trouver un mari. Lorsque, comme Jacinata Ayaa en Ouganda, elles reviennent déjà mères, leurs enfants seront rejetés de la communauté au même titre qu'elles. Il arrive donc souvent que les filles évitent de se faire enregistrer comme ex-combattantes, ce qui les rend « invisibles », tant pour les programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) que pour les institutions humanitaires. Si les filles passent à côté des programmes DDR, c'est aussi parce que la plupart du temps, elles n'ont pas d'armes à rendre. Pour toutes ces raisons, leur retour à la vie civile peut les exposer à une marginalisation qui les prive de la possibilité de recevoir de l'aide pour rebâtir leur vie.

La démobilisation et la réinsertion des enfants sont essentielles à la reconstruction des sociétés déchirées par la violence. La priorité est de faire en sorte que ces enfants réintègrent leur famille et leur communauté d'origine. Il faut aussi les réintroduire dans le système scolaire et les aider à trouver un emploi grâce à la formation professionnelle ou à des projets générateurs de revenus. Ceci est d'une importance cruciale pour les empêcher d'être marginalisés, ce qui les exposerait de nouveau à l'enrôlement.

CE QUE FAIT LE CICR

Le CICR déploie des activités préventives (prévenir le recrutement d'enfants) et correctives (améliorer la situation des enfants).

- Il s'emploie activement à promouvoir le principe de non-recrutement et de non-participation d'enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés. Il rappelle aux États et aux groupes armés les obligations qui leur incombent au titre du droit international, et œuvre à ce que les principes de ce droit soient intégrés dans les systèmes juridiques nationaux.
- Lorsqu'ils sont blessés ou détenus, les enfants bénéficient des activités du CICR en faveur des combattants hors de combat.
- Le CICR peut demander à des forces armées ou groupes armés de libérer des enfants.
- Bien qu'il ne s'implique pas dans les négociations relatives aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, il est prêt à contribuer à leur mise en œuvre. C'est ainsi qu'il réunit des enfants démobilisés avec leur famille et suit l'évolution de leur situation, notamment dans des régions où il jouit d'un accès que d'autres organisations n'ont pas.
- En collaboration avec des Sociétés nationales et en consultation ou en collaboration avec la Fédération internationale, le CICR peut s'associer aux activités visant à répondre aux besoins psychologiques et physiques des garçons et des filles qui ont participé à un conflit armé, ainsi qu'à faciliter leur réinsertion. Cela a été notamment le cas en Sierra Leone et au Libéria, pour ne citer que deux exemples.

TUER OU ÊTRE TUÉS

« C'était en 2003, j'avais 11 ans. Nous marchions sur la route quand nous sommes tombés sur des inconnus armés. Ils nous ont dit de ne pas essayer de fuir. Ma mère a couru et ils l'ont abattue sous mes yeux. Ils m'ont donné un fusil et m'ont appris à tirer. Sur le front, j'ai pris une balle dans le bras. Quand ils capturaient quelqu'un d'une faction ennemie, ils braquaient un fusil sur moi et m'ordonnaient de tuer cette personne, alors je le faisais. Si je n'avais pas obéi, j'aurais été tué immédiatement. J'ai vu ce qu'ils ont fait à d'autres enfants.

Pendant la guerre, mon père a été blessé et tous mes frères et sœurs ont été tués. Maintenant, je suis seul avec mon père, qui est très malade. Après la guerre, j'ai fait les démarches nécessaires pour participer au programme *Child Advocacy and Rehabilitation* (CAR, programme de défense et de réadaptation des enfants) et j'ai été pris. Malgré tout ce que j'ai vécu, je reste optimiste quant à mon avenir. Je crois que je serai quelqu'un de bien. L'avenir du Libéria se passera bien tant que nous saurons éviter la guerre. La guerre détruit tout. Elle m'a pris ma famille et mon enfance. Je ne les récupérerai jamais. »

Ceci est l'histoire d'Oliver, qui a maintenant 17 ans. Il apprend la maçonnerie au centre CAR, à Monrovia, avec 150 autres enfants ou jeunes gens victimes de la guerre au Libéria. Ce projet est géré par la Croix-Rouge du Libéria avec le soutien du CICR. Oliver est l'un des meilleurs apprentis maçons du centre.

POSER LES ARMES

Cyprien avait 9 ans lorsqu'il a volontairement rejoint les rangs d'un groupe armé dans l'est de la RDC. « Ma mère me grondait tout le temps, j'en avais assez », explique-t-il. Six ans plus tard, le CICR l'a ramené chez lui heureux mais un peu inquiet de l'avenir. « En tant que combattants, nous pouvons avoir tout ce que nous voulons. Après toutes ces années, je vais arriver sans rien dans les mains. Je ne sais pas de quoi je vais vivre. » Jean, qui est rentré en même temps, n'a pas ce genre de doutes. « Je suis très heureux d'être à la maison, affirme-t-il. J'ai été enfant soldat pendant moins d'un an, mais je n'ai pas aimé ça, parce que j'étais loin de ma famille. Je crois que je n'y retournerai jamais. »





Chris Hondros/Getty Images

CE QUE DIT LE DROIT

Les Protocoles I et II additionnels aux Conventions de Genève de 1949 interdisent le recrutement et la participation aux hostilités d'enfants de moins de 15 ans. Dans les conflits armés internationaux, lorsqu'ils incorporent des enfants de 15 à 18 ans, les États doivent s'efforcer de donner la priorité aux plus âgés (Protocole additionnel I, article 77). L'article 38 de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), qui s'applique aussi bien aux situations de conflit armé international que non international, prévoit le même type de protection.

Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000) vise à relever à 18 ans l'âge auquel des enfants peuvent être recrutés et participer à des hostilités, bien qu'avec certaines exceptions :

L'enrôlement *obligatoire* dans les forces armées des États est interdit avant l'âge de 18 ans. L'âge minimum de l'engagement volontaire doit être relevé à plus de 15 ans. En outre, les États ont l'obligation de prendre toutes les mesures possibles pour faire en sorte que les membres de leurs forces armées qui ont moins de 18 ans ne participent pas directement aux hostilités. Le Protocole facultatif prévoit aussi que les groupes armés non gouvernementaux « ne devraient en aucune circonstance enrôler ni utiliser dans les hostilités des personnes âgées de moins de 18 ans ». Les enfants qui ont été démobilisés doivent recevoir toute l'assistance appropriée pour leur réadaptation physique et psychologique et leur réinsertion sociale.

Le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans ou de les faire participer activement à des hostilités est également considéré comme un crime de guerre selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (article 8).

LES ENFANTS ET LA DÉTENTION

Lorsqu'un enfant se retrouve derrière les barreaux, son bien-être et sa sécurité sont en péril. Les raisons pour lesquelles des enfants sont privés de liberté en temps de conflit sont multiples. Dans bien des cas, il s'agit d'une conséquence directe de leur association avec les forces armées d'un État ou des groupes non gouvernementaux. Quand le nombre d'enfants détenus augmente, c'est souvent du fait de leur participation active aux hostilités. La violence accrue des gangs entraîne elle aussi l'incarcération de jeunes gens. Beaucoup d'enfants finissent en prison du fait de la désintégration totale du tissu social que provoquent les conflits.



Quelles que soient les raisons pour lesquelles ils sont détenus, les enfants ont droit à une attention et à une protection particulières. Le fait d'être séparés de leur famille constitue une privation qui engendre chez eux une profonde souffrance émotionnelle. Les enfants risquent de subir des violences physiques et psychologiques. Ils sont parfois utilisés comme main d'œuvre bon marché, forcés à travailler dans les champs et astreints à des tâches de nettoyage. Ils sont souvent privés d'une éducation digne de ce nom. Tout cela, sans compter le risque de tomber sous l'influence de criminels endurcis, compromet leurs chances de se réinsérer dans la société.

Garçons et filles doivent être détenus séparément et, plus important encore, dans des quartiers différents de ceux des adultes, si ce n'est lorsqu'ils sont incarcérés avec des membres de leur famille ou lorsqu'il est nécessaire à leur bien-être qu'ils restent avec des adultes, notamment des femmes. Les enfants devraient bénéficier des meilleures conditions possibles en matière d'hébergement, d'alimentation, d'eau potable et de soins (examens médicaux, vaccination, etc.) et pouvoir participer à des activités récréatives. Ils ont droit à l'éducation et à la formation professionnelle. Il est particulièrement

inacceptable que des enfants restent des années en prison en attendant d'être jugés. Or, bien trop souvent, ils ne connaissent pas leurs droits et risquent une détention prolongée.

Les enfants peuvent être détenus tout simplement parce que leur mère ou d'autres parents le sont aussi. Lorsqu'ils sont très jeunes, il peut s'agir d'une pratique parfaitement acceptable, car il est généralement dans le meilleur intérêt de l'enfant qu'il reste auprès de sa mère. Les autres options, comme l'orphelinat ou l'absence de contact avec la mère, se révèlent parfois peu souhaitables.

Pour ce qui est des enfants plus âgés, être détenus avec leur mère ou d'autres parents leur confère une protection physique et émotionnelle. C'est notamment le cas lorsqu'aucun autre proche ne peut s'occuper d'eux ou lorsqu'ils sont stigmatisés et maltraités par la communauté ou leur famille élargie à cause de la détention du parent. Reste qu'une prison n'est pas un endroit où grandir. Vivre derrière les barreaux présente des inconvénients évidents, et les solutions de rechange varieront en fonction des cas. Toute décision en la matière devrait toujours être dictée par ce qui est dans le meilleur intérêt de l'enfant.



Bikas Das/Associated Press

Sandra, membre de la guérilla colombienne, est une de ces mères détenues: « Une amie s'occupe de ma fille de huit ans à l'extérieur de la prison. Cela faisait trois mois que j'étais enceinte de mon deuxième enfant quand ils m'ont attrapée. Mon fils de deux ans vit actuellement avec moi. Le matin, il va à la crèche de la prison, et l'après-midi, il joue dans la cour avec six autres bambins. Pour ma famille, c'est très compliqué de venir me voir ici, à Bogota, et nous ne pouvons passer en moyenne qu'environ cinq heures par mois avec nos enfants en visite. Etre séparée de son enfant est extrêmement douloureux. »

Il est essentiel au bien-être psychologique de l'enfant qu'il ait la possibilité de voir ses parents, que ce soit lui ou son parent qui soit détenu; il arrive que les deux le soient. Khaled, un jeune Afghane de 13 ans, est détenu en Irak depuis l'âge de 11 ans. Ses parents sont incarcérés dans un autre centre de détention irakien. Grâce à l'intervention du CICR, les autorités sont en train d'organiser une rencontre *intra muros* entre le jeune garçon et sa mère. Khaled a appris l'arabe et est aujourd'hui capable de s'exprimer parfaitement dans cette langue.

UNE ÉDUCATION DERRIÈRE LES BARREAUX

Le centre de détention pour mineurs de Kandahar se trouve dans une petite maison près de la Mosquée rouge. Les 20 jeunes détenus qu'il compte peuvent y être vus lisant, brochant ou occupés à des jeux de société. Durant la journée, ils assistent à des cours donnés par un enseignant et un tailleur, qui leur montre comment confectionner des vêtements dans le style local. Seuls quatre de ces jeunes sont détenus du fait des combats. Il n'empêche que le directeur de l'établissement, Saleh Muhammad, est convaincu qu'aucun d'eux n'y serait sans la guerre: « Presque tous ces pauvres gosses sont ici parce qu'ils ont commis des larcins. Leurs pères ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins. Quel autre choix ont-ils? » Jamil, 15 ans, a pu reprendre ses études au centre: « Cet endroit est presque aussi bien que chez moi, sauf que ma famille n'est pas là. » M. Muhammad nourrit l'espoir que, grâce à l'éducation et à une influence positive, les perspectives d'avenir de ces jeunes seront meilleures.

Le centre bénéficie du soutien du CICR.

DES PARENTS ABSENTS

Gazala, huit ans, est de Bethléem, en Cisjordanie, et ses parents sont détenus dans deux prisons israéliennes différentes. « La vie est dure, dit-elle. Ma grand-mère, avec qui je vis, essaie de me donner tout l'amour que mes parents me donneraient, mais je ne peux pas oublier leur visage, j'ai besoin d'eux à chaque instant. Il ne se passe pas un jour sans qu'ils ne me manquent et que je ne pleure parce que nous sommes séparés. » Grâce à un programme de visites familiales du CICR, Gazala et ses grands-parents peuvent rendre visite à leurs proches détenus. À ce jour, ce programme a permis à quelque 12 000 à 16 000 Palestiniens de Cisjordanie d'aller trouver leurs êtres chers.



Giacomo Prozzl/Panos

CE QUE DIT LE DROIT

Conformément au DIH, les personnes privées de liberté doivent être traitées avec humanité en toutes circonstances. Les actes tels que le meurtre, la torture, les traitements cruels ou inhumains, les peines corporelles et les mutilations, qu'ils soient commis sur des adultes ou des enfants, sont prohibés. Le DIH dispose en outre que les enfants privés de liberté doivent bénéficier d'une protection et d'un traitement spéciaux en fonction de leur âge. En particulier, ils doivent être gardés dans des locaux séparés de ceux des adultes, sauf dans le cas de familles logées en tant qu'unités familiales. La prononciation ou l'exécution d'une peine capitale contre des personnes âgées de moins de 18 ans au moment de l'infraction est prohibée.

Les États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant ont convenu que l'emprisonnement d'un enfant doit n'être qu'une mesure de dernier ressort et être d'une durée aussi brève que possible (article 37).

CE QUE FAIT LE CICR

Dans le cadre de son mandat humanitaire, le CICR visite chaque année plus d'un demi-million de détenus dans plus de 70 pays; 33 000 d'entre eux bénéficient des possibilités offertes par son programme de visites familiales. En 2008, le CICR a visité individuellement 1500 mineurs. Par des échanges réguliers et confidentiels avec les autorités responsables, il s'emploie à suivre et à améliorer leurs conditions de détention. Les garçons et les filles détenus, tout comme les mères avec de jeunes enfants, constituent des priorités. L'institution s'efforce d'assurer l'intégrité physique et psychologique de l'enfant, ainsi que son avenir, de différentes façons.

- Le CICR identifie et enregistre les enfants détenus.
- Le CICR permet aux garçons et aux filles en détention et aux enfants de détenus de garder un contact régulier avec leur famille. Il facilite les visites familiales et les appels téléphoniques et met ses services de messages familiaux à la disposition des détenus. Rester en contact contribue au bien-être psychologique de toutes les personnes concernées et aide à la réinsertion sociale des ex-détenus.
- Les délégués du CICR évaluent les conditions matérielles de détention et assurent un suivi individuel des détenus. Ils vérifient que les infrastructures sont adéquates et que les personnes, en particulier les nourrissons, jouissent de suffisamment d'espace, de lumière et d'air frais.
- Le CICR s'attache à s'assurer que les lieux de détention répondent aux besoins essentiels des détenus, en particulier pour ce qui est de l'alimentation, l'eau, les vêtements, les soins médicaux (vaccination comprise), l'éducation, l'accès à des activités récréatives et les articles pour bébés.
- Dans le cadre de ses efforts d'amélioration des conditions sanitaires réservées aux détenus, le CICR procède souvent à des travaux d'entretien, de rénovation ou de construction dans des lieux de détention. Ce faisant, l'institution prend toujours les besoins des femmes et des enfants en considération. Elle apporte ainsi son soutien à la construction de quartiers séparés ou adaptés aux besoins des femmes avec des bébés ou de jeunes enfants.
- Le CICR détermine s'il est dans le meilleur intérêt de l'enfant qu'il soit détenu avec des parents. Si tel n'est pas le cas, il recommande qu'il soit détenu dans des quartiers différents de ceux des adultes, soit dans un établissement réservé aux enfants et/ou adolescents, soit dans une aile séparée d'une prison pour adultes. Le CICR s'emploie par ailleurs à convaincre les autorités de faire surveiller les filles par du personnel féminin.
- Le CICR s'emploie également à convaincre les autorités de faire bénéficier les enfants détenus d'une assistance juridique et de procédures judiciaires rapides. Il collabore en outre avec les autorités nationales pour améliorer la législation relative aux enfants en détention.



Maya Allertuzzo/Associated Press

VULNÉRABLES

Manou, dix ans à l'époque, et sa sœur Chance, six ans, travaillaient dans les champs, dans l'est de la RDC, lorsque des hommes armés ont surgi. Certains d'entre eux ont tenté d'agresser sexuellement Manou, qui portait une robe. Lorsqu'ils ont réalisé que c'était un garçon, ils se sont mis à le rouer de coups. Pendant ce temps, Chance se faisait violer par les autres hommes. Lorsque leur mère les a trouvés, Chance avait les jambes paralysées et Manou souffrait de sérieuses blessures dues aux coups reçus. Par la suite, il a développé une grave infection dans la région abdominale.

Cette triste histoire n'est hélas pas un cas isolé. Le nombre de viols et d'autres formes de violence sexuelle augmente considérablement durant les conflits, et les femmes adultes ne sont pas les seules victimes. En RDC, on estime qu'une victime sur deux est mineure. Le viol peut être une méthode de guerre, lorsque les groupes armés l'utilisent pour torturer, blesser, extorquer des informations, dégrader, déplacer, intimider, punir ou simplement pour détruire le tissu communautaire. La seule menace de violence sexuelle peut pousser des communautés entières à fuir. Le Dr Tharcisse Synga, qui traite de nombreuses victimes de viol en RDC, n'a aucun doute à ce sujet: «La violence sexuelle est un baromètre de la guerre. Lorsque les combats s'intensifient, les cas de violence sexuelle augmentent. Les groupes ethniques l'utilisent contre leurs adversaires – et les enfants ne sont pas épargnés.»

Le déplacement, l'indigence ou le fait d'être séparés des personnes qui s'occupent d'eux habituellement rend les garçons et les filles extrêmement vulnérables: l'exploitation sexuelle est alors un risque majeur. Parfois, pour assurer leur survie, les enfants ont recours à la prostitution. La pauvreté généralisée qui sévit après un conflit peut renforcer la pratique – courante dans certaines cultures – qui consiste à donner en mariage des filles jeunes, voire très jeunes. Toutes sont exposées à des grossesses précoces, qui peuvent aboutir à des complications médicales, et même à la mort. Le sort des enfants nés d'un viol peut lui aussi être douloureux: dans certains cas, les proches rejettent l'enfant, ou vont parfois jusqu'à le tuer. Les victimes d'abus sexuels courent également le risque de contracter le VIH ou d'autres infections sexuellement transmissibles.

Les enfants adultes

En Irak, le conflit qui dure depuis plusieurs décennies a laissé des millions d'enfants sans père.

Si les conséquences ne sont pas les mêmes pour les garçons et pour les filles, elles sont tout aussi difficiles à supporter pour les uns comme pour les autres.

Amal, une femme irakienne que la guerre a rendu deux fois veuve, a été forcée de donner sa fille de 11 ans en mariage à un homme de plus de vingt ans son aîné. C'était la cadette de la famille. «Je sais que j'ai fait quelque chose de mal, dit-elle. Mais je n'avais pas d'autre choix. J'avais quatre filles, dont une handicapée mentale. J'allais me coucher tous les soirs le ventre vide. En 2008, un homme m'a demandée en mariage, mais il ne voulait pas prendre en charge ma fille handicapée mentale. Peu de temps après, un homme riche a demandé ma fille de 11 ans en mariage, se déclarant prêt à accueillir également sa sœur handicapée. J'ai accepté parce que c'était une bonne solution pour nous toutes. Mais après quelques mois de mariage, ma fille de 11 ans m'a raconté que son mari violait sa sœur. Par honte, par peur du scandale et d'être jetée à la rue par mon mari actuel si ma fille venait à divorcer, je lui ai demandé de ne rien dire. Tout ce que j'ai pu faire, c'est mettre ma fille handicapée à l'abri. J'ai laissé mon autre fille avec un violeur.»

Si les filles peuvent être contraintes à des mariages précoces, les garçons sont appelés à être soutien de famille à un âge auquel ils devraient fréquenter l'école primaire. Ibrahim n'avait que neuf ans lorsqu'il a dû commencer à vendre des marchandises dans les rues d'une ville du sud de l'Irak: «En 2008, j'ai perdu mon père dans un échange de tirs. Depuis, je suis responsable de ma mère et de mes trois sœurs. Elles ne travaillent pas et doivent rester à la maison. Dans notre société, c'est aux hommes de s'occuper des femmes. Du coup, j'ai dû quitter l'école et renoncer à mon rêve de devenir médecin. Chaque jour, je dois



Wojtek Lembryk/CICR

ramener de la nourriture à la maison, et à la fin du mois, il faut qu'il y ait suffisamment d'argent pour payer le loyer. Sinon je serai jugé par la communauté et je perdrai le statut d'homme de la maison aux yeux de ma mère.»

CE QUE FAIT LE CICR

Le CICR a adopté une approche globale qui comprend action préventive et assistance aux victimes.

- Dans ses programmes de formation au DIH destinés aux forces armées et aux groupes armés, le CICR met l'accent sur l'interdiction de la violence sexuelle et préconise l'incorporation de cette interdiction dans les lois ou dans les règlements internes.
- Par des campagnes, des pièces de théâtre, des affiches, des brochures et d'autres activités de sensibilisation, le CICR s'efforce de prévenir la violence sexuelle, en mettant toujours l'accent sur le fait qu'elle constitue un crime grave qui a des conséquences très lourdes pour les victimes. Les campagnes visent aussi à porter le problème au grand jour, à briser le tabou et à informer les victimes sur les services qui sont à leur disposition.
- Des campagnes similaires sont organisées pour rappeler aux autorités, aux acteurs armés et au grand public les autres questions relatives au DIH, comme la nécessité absolue d'épargner les civils dans les conflits. Le CICR ne cesse de rappeler les droits de la population civile – enfants inclus. Il apporte un soutien financier et matériel de différentes manières aux victimes de la guerre.
- Les victimes de violence sexuelle doivent recevoir des soins médicaux au plus vite. Pour cela, elles peuvent se rendre dans des centres de santé que le CICR soutient en leur fournissant de l'aide sous diverses formes: médicaments et matériel médical, formation pour le personnel de santé, travaux de réparation, etc.
- Le CICR dispense aux volontaires travaillant au sein de la communauté une formation psychosociale qui leur permettra de conseiller les victimes et de servir d'intermédiaires entre elles et leur famille. Dans l'est de la RDC, par exemple, des « maisons d'écoute » ont été mises sur pied pour accueillir les victimes de violence sexuelle.
- Le personnel du CICR enregistre les allégations de violence sexuelle et en informe les autorités, en leur demandant instamment de prendre les mesures nécessaires.

QUE DIT LE DROIT ?

Le DIH dispose que les personnes au pouvoir d'une partie à un conflit armé doivent être traitées avec humanité en toutes circonstances. Plus particulièrement, le DIH les protège contre les atteintes à la dignité de la personne, notamment les traitements humiliants et dégradants, le viol, la prostitution forcée et toute autre forme d'attentat à la pudeur.

Aux termes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le viol et les autres formes de violence sexuelle constituant une infraction grave aux Conventions de Genève sont considérés comme des crimes de guerre lorsqu'ils sont perpétrés dans un conflit armé international ou non international (article 8).



Wojtek Lembryk/CICR

Birendra Yadav a perdu ses parents quand il avait 12 ans. Après que son frère aîné eut été tué durant le conflit, Birendra s'est retrouvé seul. C'est pourquoi le CICR l'a choisi comme l'un des bénéficiaires d'un projet générateur de revenus, mené conjointement avec la Croix-Rouge du Népal. Le projet vise à générer des revenus en améliorant les capacités de production des ménages dont les moyens de subsistance ont été durement touchés par le conflit. Birendra prévoit à présent de travailler dans un centre de formation en informatique. Il rêve de pouvoir ouvrir un jour son propre centre de formation.

SANTÉ

La guerre moderne n'épargne pas les enfants : elle les blesse, les mutile et les tue. Mais elle provoque aussi beaucoup d'autres situations qui font énormément de tort aux enfants. Une des conséquences indirectes d'un conflit armé est que les infrastructures indispensables ne sont plus entretenues et vieillissent prématurément. L'accès à des services de santé et à des médicaments est réduit, et parfois l'ensemble du système de santé s'effondre.

Jan Powell/CICR



Les besoins sont bien plus importants que les ressources permettant de les satisfaire. Les États et les municipalités ont beaucoup moins d'argent à investir dans les soins de santé essentiels, tels que des programmes de vaccination indispensables et des centres de soins de santé maternelle et infantile. L'échec des campagnes de vaccination peut également être dû au fait que les régions touchées par la violence sont difficiles d'accès. Les conséquences peuvent être désastreuses : par exemple, les flambées de rougeole ou de méningite qui se produisent en particulier – mais pas exclusivement – dans les endroits surpeuplés, dans les camps pour réfugiés ou pour personnes déplacées, peuvent être mortelles. En temps de guerre, même la maladie la plus ordinaire peut tuer.

Les médecins et le personnel infirmier peuvent faire partie des personnes qui fuient la violence et le chaos. Parfois, les combattants s'en prennent directement aux cliniques et aux hôpitaux. La difficulté d'accéder à de l'eau potable représente souvent un grave problème, et est à l'origine de différentes maladies, comme la diarrhée, qui peut être mortelle chez les nourrissons et les enfants en bas âge. Le plus souvent, les familles pauvres ne peuvent pas se payer des soins de santé. La pauvreté engendre la malnutrition, qui nuit à la croissance et affaiblit le système immunitaire, rendant l'enfant plus vulnérable aux maladies. Lorsque Barakissa Ouattara, âgée de cinq mois, est arrivée dans un centre local de nutrition

de la Croix-Rouge, dans le nord de la Côte d'Ivoire, elle pesait seulement un kilo. Le directeur du centre se souvient : « Sa mère était elle-même très maigre et ne pouvait pas la nourrir convenablement. » Les récoltes médiocres ne produisaient plus de surplus pouvant être vendus, son travail dans les champs l'épuisait et elle avait trois autres petits enfants à nourrir : la mère n'avait pas les ressources suffisantes pour assurer la survie de ce dernier bébé.

Depuis trente ans, l'Afghanistan subit un conflit après l'autre. Comme l'explique ce pédiatre qui travaille pour le CICR, « la situation a renforcé la gravité des maladies touchant les enfants. L'élément de loin le plus important est la malnutrition, qui augmente la morbidité et la mortalité infantiles. Ainsi, même les maladies courantes sont beaucoup plus graves parce que les enfants sont mal nourris. »

Les nouveau-nés et les femmes enceintes sont particulièrement exposés lorsque les structures de santé sont inaccessibles ou ne disposent pas du matériel de base, comme du coton ou une lame de rasoir propre pour couper le cordon ombilical. La grossesse et l'accouchement sont une des causes majeures de décès dans les pays en développement dans des circonstances normales ; la situation s'aggrave fortement en période de conflit.

L'HISTOIRE D'AMINA

Amina a dix ans. Elle se rappelle qu'elle jouait avec des amis dans sa petite ville du nord-ouest du Pakistan : « Tout d'un coup, la bombe a explosé. Je ne sais toujours pas d'où elle est venue. » Ses jambes ont été touchées par des éclats d'obus. Au dispensaire, ses blessures se sont infectées. Son père l'a amenée à l'hôpital chirurgical du CICR pour les personnes blessées par arme, à Peshawar. Après deux opérations pour retirer les éclats de ses jambes, Amina se rétablit et réapprend lentement à marcher. Quand on lui demande ce qu'elle veut faire quand elle sera grande, elle sourit timidement : « Maîtresse d'école. » Près de la moitié des blessés de guerre civils soignés par le CICR à Peshawar sont des femmes et des enfants.

UN MÉDECIN SE SOUVIENT

Said Abou Hasna, un médecin du Croissant-Rouge du Qatar en mission pour le CICR, a soigné les blessés à l'hôpital Al-Shifa, dans la ville de Gaza, pendant l'incursion militaire israélienne de 2009 : « Je ne m'étais jamais trouvé dans une telle situation. Il m'est arrivé de ne pas pouvoir contenir mes larmes. Je me souviens en particulier de Bissan, une fillette de huit ans. Elle m'a été amenée au service des soins intensifs. Elle avait perdu son frère et d'autres membres de sa famille. Elle présentait de nombreuses blessures et il y avait peu d'espoir qu'elle s'en sorte. Elle n'a repris connaissance que trois jours plus tard. Lorsqu'elle a ouvert les yeux, elle a fait un grand sourire. Son courage m'a tout simplement sidéré. »



Boris Heger/CICR

CE QUE DIT LE DROIT

Lorsque des civils sont privés des moyens indispensables à leur survie – nourriture, eau et soins médicaux adéquats –, le DIH prévoit que des actions de secours doivent être menées. Toutes les parties au conflit armé doivent permettre et faciliter ces opérations si elles sont humanitaires, impartiales et réalisées sans discrimination.

Selon le DIH, les blessés et les malades doivent être respectés, protégés, traités avec humanité et recevoir les soins médicaux nécessaires ; le personnel médical et humanitaire doit lui aussi être protégé et respecté.

Les États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant reconnaissent également le droit des enfants « de jouir du meilleur état de santé possible ». La Convention demande en outre aux États parties de prendre des mesures appropriées pour « assurer à tous les enfants l'assistance médicale et les soins de santé nécessaires » et pour lutter contre la maladie et la malnutrition (article 24).

CE QUE FAIT LE CICR

- Les soins de santé maternelle et infantile sont une des priorités du CICR. Le soutien aux structures locales de santé vise en premier lieu à améliorer le premier niveau de soins à la mère et à l'enfant, ainsi que les soins chirurgicaux, gynécologiques, obstétriques et pédiatriques d'urgence. Le CICR forme du personnel local : infirmiers, médecins et autres membres du personnel médical. Il peut fournir du matériel, des fournitures médicales et des médicaments.
- Le CICR organise des distributions régulières de colis pour bébés, contenant des articles d'hygiène et d'autres articles pour les soins aux nourrissons.
- Le CICR soutient la formation du personnel médical de sexe féminin, en particulier dans les sociétés où il est tabou pour les femmes et les fillettes d'être en compagnie d'hommes qui ne sont pas de leur famille, même s'il s'agit de membres du personnel médical. Si nécessaire, le CICR peut payer les frais de transport des patientes et des enfants à leur charge vers des dispensaires disposant de personnel féminin.
- En règle générale, le CICR soutient les structures locales de ses partenaires privilégiés, les Sociétés nationales. Il peut également contribuer à soutenir d'autres centres médicaux. Dans les situations d'urgence, le CICR peut s'occuper lui-même des blessés (par exemple en les opérant) ou apporter des soins de santé de base à la population.
- Le CICR soutient les programmes de vaccination.
- L'accès à de l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats est essentiel à une bonne santé. Les ingénieurs du CICR fournissent des structures de distribution d'eau, par exemple des citernes à eau, réparent les systèmes d'approvisionnement en eau existants et construisent des toilettes dans les centres collectifs.
- Le CICR peut apporter son soutien à des centres nutritionnels thérapeutiques pour aider les enfants souffrant de malnutrition ; il peut également apporter un soutien aux mères de ces enfants. Etant donné les risques liés à l'utilisation de lait en poudre dans les opérations d'assistance, le CICR, conformément à la politique de promotion de l'allaitement de l'OMS, a recours depuis 1984 au lait en poudre uniquement pour le traitement de la malnutrition.

SANTÉ MENTALE

Diya avait trois ans et demi lorsqu'il a été enlevé avec son père en Irak. Pour faire céder son père, les kidnappeurs ont torturé Diya et ont forcé son père à écouter ses cris depuis une pièce voisine. Diya en porte toujours les cicatrices sur son crâne. Il mange mal, fait des cauchemars, est hyperactif et mouille son lit. Il vit dans la peur constante de « voleurs » et, le soir, ne réussit à s'endormir que s'il peut se cramponner à la jambe de son père. ¹



Les enfants subissent ou sont témoins de faits atroces durant les conflits : la petite fille qui a vu sa mère se faire violer ; les enfants qui ont vu leur père se faire rouer de coups, être emmené et qui n'ont plus eu de nouvelles de lui ; ceux qui ont fui leur foyer lorsque les bombes ont commencé à tomber ; cette fille de 14 ans qui a dû grimper par-dessus les cadavres de son père et de ses frères pour s'extraire des décombres de sa maison. Tous développent des peurs qui ne les quitteront plus et perdent confiance dans la capacité des adultes à les protéger. Des Philippines au Liban, les mères ont toutes des histoires similaires à raconter : « Lorsqu'un orage éclate, mes enfants se mettent à crier parce qu'ils pensent que les bombardements ont repris. » Zukhra n'avait que huit mois lorsque sa mère, qui la portait, fut tuée au cours d'une fusillade en Tchétchénie. Zukhra est restée par terre dans la rue pendant plusieurs heures, alors que les balles sifflaient au-dessus de sa tête, avant que quelqu'un ne vienne à son secours. Elle a aujourd'hui sept ans, mais n'a toujours pas prononcé son premier mot ; les examens cliniques n'ont rien décelé d'anormal – du point de vue physique ou physiologique.

Il y a de fortes probabilités que les enfants qui ont été contraints de commettre des atrocités alors qu'ils portaient des armes soient marqués psychologiquement. Il en va de même pour les enfants de dix ans qui sont forcés de devenir soutien de famille. La détresse psychologique s'exprime de différentes manières : par des problèmes physiques (maux de tête ou d'estomac), des troubles du comportement (repli sur soi, agressivité envers les personnes ou les

objets), des difficultés d'apprentissage, des problèmes d'incontinence nocturne, des difficultés à s'exprimer, et de bien d'autres manières encore.

L'enfance et l'adolescence sont des phases cruciales dans le développement psychologique d'un individu, et si des événements traumatisants se produisent durant ces périodes, ils peuvent avoir des conséquences durables. Les enfants ont cependant une résistance surprenante et sont capables de surmonter des expériences traumatisantes de la manière la plus inattendue. « Les enfants ont une capacité naturelle – mais variable – à s'adapter aux changements qui surviennent dans leur cadre de vie. Cette capacité dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'âge, les aptitudes personnelles et les caractéristiques de leur environnement social et affectif. La capacité de faire face à un événement ou à une situation traumatisante varie d'un enfant à l'autre, et le soutien devrait être adapté en conséquence », affirme Laurence De Barros-Duchene, coordonnatrice des services de santé mentale au CICR.

Les cas de traumatisme requièrent parfois des soins de santé mentale, mais que très rarement. Dans les pays en proie à un conflit, les organisations humanitaires préfèrent adopter une approche communautaire plutôt qu'une approche centrée sur les individus. Il s'agit de créer les conditions propices afin que les victimes puissent se remettre d'elles-mêmes. La plupart du temps, il suffit de rétablir un semblant de normalité : en veillant à apporter soins et attention, en subvenant aux besoins essentiels, en rétablissant une routine et

¹. Ce jeune garçon irakien et sa famille sont des réfugiés au Liban ; il est pris en charge dans le cadre d'un projet du HCR.



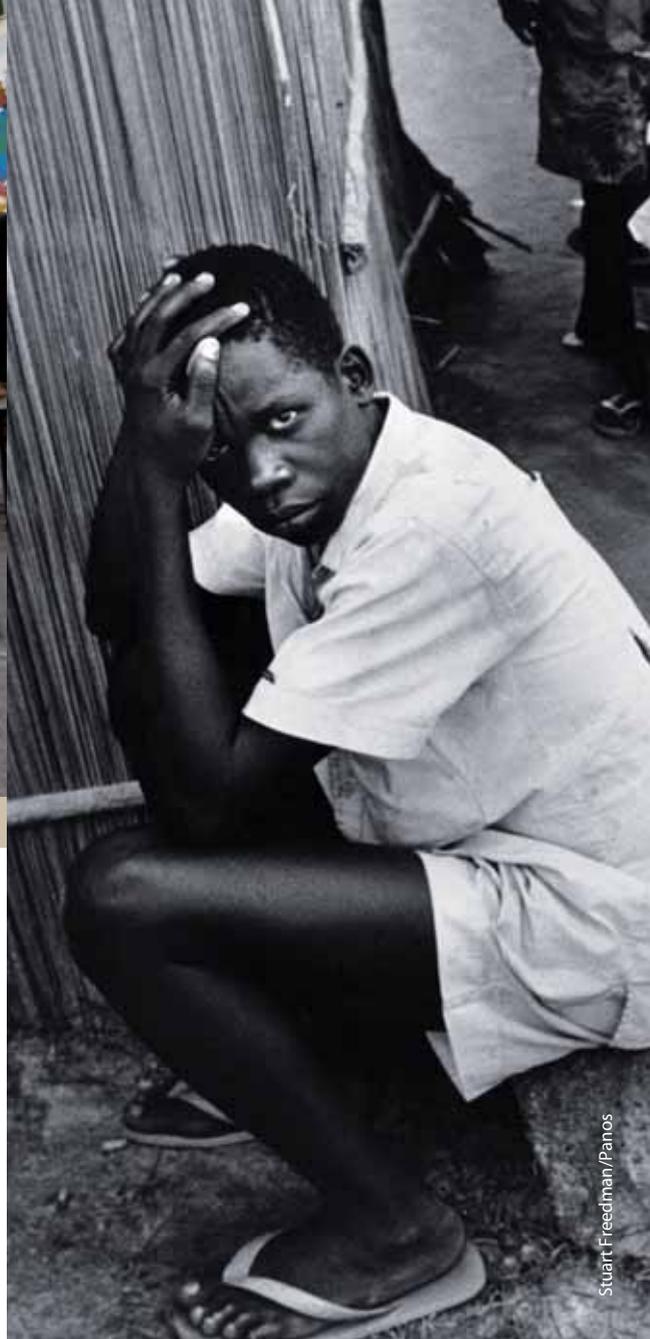
Thierry Gassmann/CICR

des structures normales, et en organisant des activités récréatives (pièces de théâtre, jeux de rôle, jeux, activités sportives, dessin, etc.). Dans certaines sociétés, les rituels traditionnels peuvent également se révéler utiles, en particulier lorsqu'il s'agit de réintégrer des enfants associés aux forces armées ou à des groupes armés.

Dans certains cas, la souffrance psychologique peut être si intense qu'elle demande une intervention plus ciblée. Ce peut être le cas pour les familles des personnes portées disparues, qui vivent en permanence dans l'incertitude et sont dans l'impossibilité de faire le deuil de leurs proches dont le sort demeure inconnu. Dans ces situations, les enfants sont particulièrement sensibles aux émotions au sein du cercle familial – même quand on cherche malencontreusement à leur « épargner » la vérité – et peuvent même développer un sentiment de culpabilité. Le CICR subvient aux besoins de certaines familles qui sont sans nouvelles d'un de leurs membres, en apportant notamment un soutien psychologique.

CE QUE FAIT LE CICR

- Le CICR participe à des projets gérés par les Sociétés nationales visant à fournir un soutien psychosocial aux enfants victimes de conflits armés. Par exemple, il a coopéré avec le Croissant-Rouge algérien au lancement d'un programme destiné à apporter une aide psychologique à des milliers de jeunes victimes de la violence. Actuellement, le CICR soutient un projet de construction de salles de jeux pour les enfants mené par la section tchétchène de la Société de la Croix-Rouge russe.
- Le CICR aide les familles de personnes portées disparues à faire face aux conséquences de la disparition d'un être cher. Outre une assistance matérielle, cela inclut un soutien et des soins psychologiques.



Stuart Freedman/Panos

QUE DIT LE DROIT ?

L'article 39 de la Convention relative aux droits de l'enfant dispose que « [I]es États parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de *conflit armé*. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent *la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant* » (sans italiques dans l'original). Le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés comporte une disposition semblable qui protège les enfants afin qu'ils ne soient pas enrôlés dans les forces armées ou dans des groupes armés ni contraints de participer aux hostilités.

LES TUEURS DE L'OMBRE

Une irrégularité du sol, un ruban pendu dans un olivier ou gisant dans une rizière : les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions et les autres restes explosifs de guerre sont souvent invisibles et paraissent toujours inoffensifs, mais ce sont des engins de mort qui frappent surtout des civils.



Au Sud-Liban, quelques jours avant son 12^e anniversaire, Mouhammad roulait à moto avec son père lorsqu'ils ont buté contre un obstacle sur la route : « Je suis tombé de la moto et j'ai fini ma course dans un trou. Je me souviens que quelque chose a alors explosé. » Les blessures de son père n'étaient pas trop graves, mais la déflagration a enflammé le corps de Mouhammad. Lorsqu'il s'est réveillé à l'hôpital, il avait perdu ses deux jambes.

Ces armes peuvent tuer ou mutiler des personnes plusieurs décennies après la fin du conflit. Le père de Bounma n'était pas encore né lorsque des avions ont largué des bombes à sous-munitions sur le Laos dans les années 1960. Or 40 ans plus tard, Bounma, qui commençait tout juste à marcher, a été tué sur le coup par une sous-munition qui a explosé dans le jardin de ses parents. Sa sœur de six ans a eu les jambes criblées d'éclats et son frère aîné a eu le visage soufflé par l'explosion.

La plupart des personnes qui sont tuées ou blessées sont des hommes qui travaillent aux champs ou qui vaquent à d'autres activités de subsistance. Car pour survivre, elles doivent tout simplement continuer à cultiver la terre, aller chercher de l'eau et du bois de feu, faire paître le bétail ou ramasser de la ferraille dans les zones infestées. Cependant, les enfants sont eux aussi souvent victimes de ces armes. Les jeunes garçons sont particulièrement exposés à ce danger

en raison des activités qui leur sont généralement confiées dans les communautés rurales (travaux des champs et surveillance du bétail, par exemple). En outre, les enfants prennent régulièrement des risques – par ignorance, par curiosité ou encore sous la pression de leur entourage.

Les enfants représentent près d'un tiers des victimes des mines et des restes explosifs de guerre dans le monde : en Afghanistan, ce chiffre avoisine les 50%. Si l'on ne tient compte que des victimes civiles, les enfants constituent 46% de tous les cas dans le monde. Les restes explosifs de guerre représentent un danger dans plus de 70 pays.

Les enfants peuvent également être des victimes indirectes. La perte soudaine d'un père ou d'un soutien de famille, parce qu'il est décédé ou devenu invalide, signifie souvent la fin de l'accès à l'éducation et aux services de santé, ainsi que des problèmes de malnutrition, avec des conséquences particulièrement graves pour les enfants en bas âge.

Les jeunes survivants de ces engins meurtriers sont souvent gravement handicapés, ce qui peut compromettre définitivement leurs perspectives d'avenir. Dans certaines sociétés, les filles risquent de se retrouver dans la misère et de perdre tout espoir de trouver un mari. L'indigence peut alors les réduire à la mendicité ou à d'autres activités dégradantes telles



Marko Kokic/CICR



Sebastiao Salgado/CICR

que la prostitution, ou les exposer à des mauvais traitements. Les conséquences peuvent être tout aussi lourdes pour les garçons, qui sont censés devenir des soutiens de famille et subvenir aux besoins des leurs.

Cela dit, si elle reçoit des soins médicaux et orthopédiques appropriés, une jeune victime peut mener une vie normale et digne, et exercer pratiquement n'importe quelle profession. Cela suppose cependant des ressources financières, puisqu'un enfant aura besoin d'une nouvelle prothèse chaque année, jusqu'à la fin de sa croissance, ainsi que d'un suivi régulier (au moins deux fois par année) dans un centre d'appareillage. Les perspectives pour les enfants handicapés dépendent aussi des possibilités d'éducation qui leur sont offertes. Malheureusement, bon nombre d'entre eux ne bénéficient souvent pas des mêmes possibilités que leurs pairs, parce que les écoles ne sont pas adaptées à leurs besoins (elles peuvent être inaccessibles en fauteuil roulant, par exemple) ou simplement parce qu'ils ne sortent plus de chez eux.

Tesfahun Hailu, un Ethiopien de 20 ans, a perdu une jambe et une partie d'un bras lorsqu'il avait 13 ans : « Je jouais avec un objet curieux que j'avais trouvé, en essayant de voir ce qu'il y avait à l'intérieur, mais il a explosé. » L'objet en question était en fait une mine antipersonnel. Sa mère était morte lorsqu'il avait cinq ans. Du coup, « j'ai fait des petits boulots, comme cireur de chaussures. Après l'accident, je me suis demandé comment j'allais pouvoir continuer à travailler », raconte-t-il. Grâce à la jambe artificielle fournie par le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés, Tesfahun a pu retourner à l'école et même donner des cours de danse à ses camarades de classe. « Beaucoup d'handicapés restent cloîtrés chez eux et se sentent inutiles parce que la société ne leur laisse pas leur chance. Mais si on leur donne une chance, ils peuvent avoir une vie active et épanouie, dit-il. Je veux aller à l'université pour devenir médecin. Dans mon village, il n'y a qu'un médecin pour 6000 habitants. Nous avons besoin de plus de médecins. »

INTERDIRE LES MINES ET LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

La communauté internationale a pris des mesures substantielles pour interdire les mines et les armes à sous-munitions. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été adoptée en 1997. En signant la Convention, les États parties se sont engagés à mettre fin à l'utilisation des mines antipersonnel, à apporter une assistance aux victimes, à procéder à l'enlèvement des mines déjà posées et à réduire entre-temps le risque pour les civils par des actions de prévention. La Convention sur les armes à sous-munitions a été signée par 94 États en décembre 2008. Elle interdit l'emploi, la production, le stockage et le transfert de ces armes.

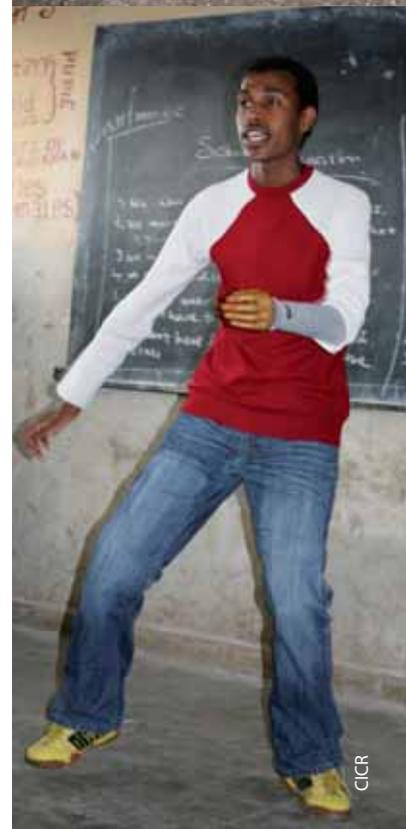
L'HISTOIRE DE RITA

Rita Pariyaar faisait paître son troupeau près d'une caserne de l'armée lorsqu'elle a posé son pied droit sur une mine. Cette jeune Népalaise de dix ans se souvient : « [J'ai eu l'impression] d'avoir plongé mon pied dans un chaudron d'eau chaude, et l'instant d'après, il y avait du sang partout. Il m'a fallu un moment pour réaliser qu'il ne restait plus rien en dessous de la cheville. » Elle a été transportée à un centre orthopédique soutenu par le CICR à Pokhara, dans l'ouest du Népal, où elle a reçu un membre artificiel et des soins de physiothérapie. Après une année de traitement, Rita est heureuse de pouvoir retourner à l'école.

CE QUE FAIT LE CICR

Le CICR utilise à la fois une approche préventive et corrective :

- Le CICR aide les Sociétés nationales à offrir des alternatives plus sûres en matière de sécurité économique dans les pays contaminés. Les activités à cet effet consistent typiquement à établir des zones sûres, notamment des aires de jeu sécurisées pour les enfants dans des zones polluées par les mines, à fournir de nouvelles sources d'eau situées en terrain non contaminé et des sources alternatives de nourriture ou de combustible, ainsi qu'à mettre en place des projets de microcrédit.
- Le CICR organise des activités d'éducation aux dangers, comme la sensibilisation des populations à risque dans les situations d'urgence, dans le but d'induire à long terme des changements de comportement et de faire en sorte que les communautés jouent un rôle central dans la détermination des priorités en matière de déminage. Des activités récréatives, telles que quiz et spectacles de marionnettes, peuvent être utilisées pour l'éducation des enfants.
- Le CICR participe activement à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre des normes de DIH visant à prévenir et à soulager les souffrances humaines infligées par les mines, les armes à sous-munitions et les autres restes explosifs de guerre, telles que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre.
- Le CICR travaille en collaboration avec les autorités nationales pour réduire les effets de la contamination par les armes et soutient le développement des capacités des Sociétés nationales.
- Le CICR fournit une assistance en matière de soins d'urgence aux blessés de guerre et soutient des hôpitaux et des structures médicales dans de nombreux pays touchés par les mines et les restes explosifs de guerre.
- Le CICR gère et soutient des centres de réadaptation physique pour les victimes de ces armes et autres handicapés physiques dans les pays en proie à un conflit, afin de les aider à retrouver leur mobilité et leur indépendance économique. Il peut également faciliter la réinsertion sociale des handicapés et leur permettre de jouer un rôle productif dans la société.



LES CONSEILS D'UNE MARIONNETTE

Le personnage principal de la campagne de prévention contre les dangers des mines que le CICR mène en Tchétchénie est incarné par Cheerdig, un héros populaire des histoires tchétchènes qui se transmettent de génération en génération. Ces dernières années, une compagnie de marionnettes tchétchène a monté un spectacle faisant intervenir Cheerdig pour sensibiliser les enfants aux risques que représentent les munitions non explosées. Intitulé *Danger, mines : les nouvelles aventures de Cheerdig*, le spectacle a été joué lors d'une tournée dans les camps et les centres collectifs pour personnes déplacées en Ingouchie voisine; ce personnage est également le héros d'une bande dessinée qui a été publiée et qui est à présent utilisée dans les écoles. Le CICR a en outre produit des affiches et un dessin animé qui a été diffusé par la télévision locale. Les conseils prodigués par Cheerdig ont rencontré un tel succès que les enfants empruntent désormais un chemin plus long – mais plus sûr – pour se rendre à l'école, au lieu de prendre les raccourcis habituels.



Boris Hegey/CICR

PROMOUVOIR LES PRINCIPES HUMANITAIRES

Que s'est-il réellement passé dans le village vietnamien de My Lai en 1968? Pourquoi est-il nécessaire d'épargner les civils en temps de conflit? Pourquoi ne pas interdire totalement la guerre? Faudrait-il punir ceux qui violent le DIH? Et que peut faire un individu lorsque la dignité humaine d'un autre est menacée?

Ce sont là quelques-unes des questions que des milliers d'adolescents du monde entier, âgés de 13 à 18 ans, ont abordé dans le cadre du programme Explorons le droit humanitaire (EDH). EDH est né de la constatation que les conflits armés et la violence urbaine sont présents partout dans le monde, que les adolescents sont exposés aux images de guerre véhiculées par les médias et aux produits de divertissement qui glorifient la violence, et que certains jeunes subissent les effets directs de la guerre.

EDH vise à faire connaître et comprendre non seulement les règles à observer durant un conflit armé, mais aussi celles qui sont en fin de compte nécessaires pour permettre aux gens de vivre ensemble. Bien que le programme soit axé sur la protection de la vie et de la dignité humaine en période de guerre, ses enseignements peuvent être appliqués à chaque aspect de la vie de tous les jours. Les différents modules aident les jeunes à devenir des citoyens adultes informés aux niveaux local, national et mondial.

Inculquer les principes humanitaires aux jeunes générations relève de la mission traditionnelle du CICR consistant à soutenir les gouvernements dans leurs efforts de diffusion du DIH ainsi que de l'action menée par le Mouvement à cet effet dans le monde entier.

Pour davantage d'informations, visiter le site Internet www.ehl.icrc.org

MISSION

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.





CICR